

Archicool (31/05/10)

Nouveaux recours de l'association Accomplir contre la démolition et le réaménagement du Jardin des Halles

31/05/2010

[Communiqué de Presse : ACCOMPLIR (31/05/10)] L'avocat de l'association Accomplir, Maître Cyril Laroche, a demandé le 31 mai 2010 à la Ville de Paris de résilier le marché de maîtrise d'œuvre accordé en 2005 à l'architecte David Mangin pour l'aménagement du jardin des Halles. Selon l'avocat, ce marché est illégal car il a été accordé à la suite d'un marché de définition, procédure déclarée contraire au droit communautaire par la Cour de justice de l'Union européenne le 10 décembre 2009, et abrogée par un décret du 26 avril dernier.

Maître Laroche a également demandé au Préfet de la Région d'Ile-de-France de saisir le Tribunal administratif de Paris pour faire suspendre l'exécution d'un avenant accordé le 12 avril 2010 par la SemPariSeine à David Mangin dans le but de réaliser de nouvelles études sur l'aménagement du jardin. Selon lui, non seulement l'illégalité du marché initial rend l'avenant illégal, mais le montant de l'avenant (225.226 €) représente près de 15 % du montant du marché initial, et bouleverse ainsi l'économie du contrat, en méconnaissance de l'article 20 du code des marchés publics.

L'association Accomplir avait déjà déposé un premier recours contre le permis de démolir du Jardin des Halles qui avait abouti, le 12 mai dernier, à l'interruption des travaux du jardin. Elle souhaite que la Ville abandonne les projets très contestés de démolition et de réaménagement du Jardin et de construction de la Canopée pour se concentrer sur la rénovation de la gare RER et des voiries souterraines des Halles, qui représente déjà un chantier considérable.

<http://www.accomplir.asso.fr>